



réseau
nature

natagora

INTÉGRER VOTRE ENTREPRISE DANS LE RÉSEAU NATURE

Plan de gestion

POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

2019



PLAN DE GESTION

CITYDEV.BRUSSELS

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET INTÉGRER VOTRE ENTREPRISE DANS LE RÉSEAU NATURE

Terrain concerné

Terrain boisée sur l'avenue de Béjar

Personnes de contact chez Natagora:

SIMON Charlotte

Assistante de projet pour le "Réseau Nature" – Bruxelles

Département Education et Sensibilisation

Contact: charlotte.simon@natagora.be – 02 893 09 28

Contenu

1	LES 5 ENGAGEMENTS DE RÉSEAU NATURE.....	2
2	CONTEXTE DE COLLABORATION AVEC NATAGORA	3
3	SITUATION ACTUELLE DU SITE.....	3
4	CONSEILS DE GESTION POUR LE SITE	4
5	POUR ALLER PLUS LOIN	5

1 LES 5 ENGAGEMENTS DE RÉSEAU NATURE

Afin d'intégrer le Réseau Nature, vous vous engagez à mettre en œuvre de plan de gestion ci-présent et à suivre les 5 mesures suivantes et qui correspondent aux engagements pris lors de la signature de la Charte.

1. Ne pas développer des activités humaines entraînant la destruction des milieux naturels

Les activités humaines altérant directement les milieux naturels ne sont pas permises sur les terrains repris dans le « Réseau Nature ». Cette mesure cible en particulier les activités de lotissement ou d'industrialisation. Les remblais, les décharges sauvages, le déversement incontrôlé d'eaux usées, l'assèchement de zones humides (drainage par exemple)... sont également incompatibles avec les objectifs du « Réseau Nature ». Cette mesure n'exclut pas la réalisation de petits aménagements (pose de panneaux, cabanon, sentier...) selon l'importance et l'influence de ceux-ci sur les milieux naturels.

2. Ne pas laisser se développer les espèces exotiques invasives

Deuxième cause d'extinction des espèces dans le monde, les espèces invasives, surtout chez les plantes, méritent une attention particulière. Les espèces invasives de Belgique et des environs sont listées et décrites sur ce site : <http://ias.biodiversity.be/species/all>. Les terrains colonisés par ces plantes peuvent rejoindre le « Réseau Nature », mais leurs occupants développeront prioritairement les actions appropriées pour contrôler et/ou éliminer ces espèces.

3. Privilégier les plantes indigènes qui existent à l'état sauvage dans ma région totalement ou partiellement dans mon terrain

Celles-ci sont mieux adaptées au climat et aux types de sol locaux, elles sont donc plus résistantes que certaines plantes horticoles. Elles ont évolué en même temps que la faune et fournissent abri et nourriture à de nombreux insectes et oiseaux. Réciproquement, cette faune participe à la pollinisation des fleurs et à la dispersion des graines. Des légumes ou encore des arbres fruitiers régionaux auront toutefois leur place.

4. Respecter la spontanéité de la vie sauvage

Dans la partie du terrain consacré au Réseau Nature, l'occupant sera attentif à laisser la vie s'exprimer et évoluer au gré du temps et au travers de techniques de gestion appliquées. Il préférera les plantes qui poussent spontanément à celles plantées ou semées. Surtout, ne jamais introduire d'animaux sauvages, ils viendront d'eux mêmes si le terrain leur convient. L'introduction d'espèces auxiliaires utilisée dans le jardinage écologique (coccinelles, syrphes...) est autorisée.

5. Renoncer aux pesticides chimiques

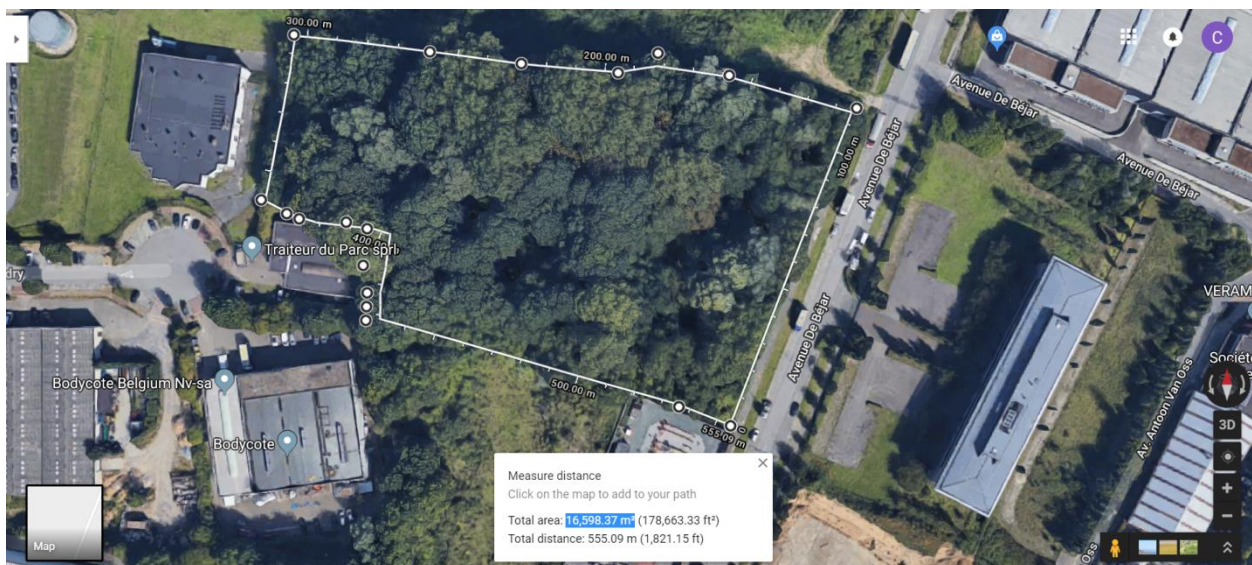
Si l'emploi des pesticides par les agriculteurs est en régression, on constate une augmentation inquiétante de leur utilisation par les particuliers. En plus d'être toxique pour la santé, ces produits laissent souvent des résidus polluants dans l'environnement. De plus, ils rompent les équilibres naturels du milieu, qui suffisent souvent, à terme, à enrayer un déséquilibre ponctuel causé, par exemple, par l'attaque de parasites. Si une intervention est vraiment nécessaire, on s'engage à choisir les techniques manuelles ou les produits biologiques.

2 CONTEXTE DE COLLABORATION AVEC NATAGORA

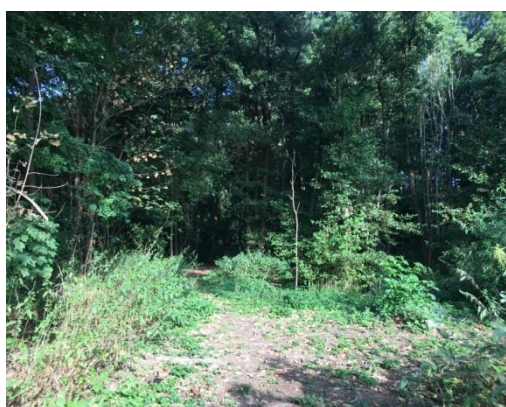
Citydev.Brussels collabore déjà avec Natagora sur la gestion d'un site sur Anderlecht qui est intégré au Réseau Nature.

Citydev.Brussels a fait appel à Natagora afin de labelliser un autre site boisé, cette fois situé au nord de la ville. Une visite de terrain a été effectuée en août 2018.

3 SITUATION ACTUELLE DU SITE



Le site est essentiellement boisé et possède une source, ainsi qu'une mare (côté nord-est).



À l'entrée du bois, des plantes herbacées typiques des prairies de fauche sont présentes, notamment des plants de consoude (*Symphytum officinale*) et cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*). Une espèce peu commune a même été identifiée : le sureau hièble (*Sambucus ebulus*).

Beaucoup de salicaires (*Lythrum salicaria*) étaient visibles au niveau de la mare, qui s'est retrouvée asséchée en août 2018, ainsi que la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*).

De la pulicaire (genre *Pulicaria*) a également pu être observée à l'entrée du bois.

Des plantes typiques des sous-bois sont également visibles: des orties et ronces, du lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), de la circée commune (*Circaea lutetiana*), etc.





Au niveau de la strate arborée, seuls des aulnes ont pu se maintenir au niveau de la mare. Pour le reste, des érables, frênes, peupliers et sureaux noirs sont majoritairement présents.

Côté sud-ouest du bois, se trouve une source d'eau qui alimente la mare et qui a été récemment réaménagée (pavement) pour faciliter les visites. Deux grenouilles ont pu y être observées.

4 CONSEILS DE GESTION POUR LE SITE

La gestion du terrain est confiée à la ferme Nos Pilifs, qui suit les instructions suivantes :

- Enlèvement des débris sur l'ensemble du site une fois par mois.
- Fauche régulière du chemin allant de l'avenue à la source de mai à octobre au moins une fois par mois avec au besoin dégagement des branches tombées.
- Débroussaillage une fois par an en automne ou hiver de la zone entre l'avenue et la mare pour empêcher le reboisement ; la coupe est utilisée pour former un « mur de bois ».

Un jeune plant de Renouée du Japon (plante invasive) a été identifié au Nord de la bordure est du bois et devra être géré (arrachage).

Du buddleia de David a également été observé dans les parcelles voisines ; il faudra donc surveiller qu'il ne se mette pas à coloniser les bordures du bois.

RECOMMANDATIONS DE NATAGORA

- Continuer à enlever les débris
- Effectuer un fauchage annuel afin d'empêcher le reboisement et maintenir la zone de la mare ensoleillée.
- Maintenir le bois mort en place, à moins que celui-ci ne gêne le passage sur le chemin pour les visiteurs
- Si des plants de buddleia de David (*Buddleia davidii*) apparaissent, il faudra les couper à ras du sol avant la fructification et effectuer un dessouchage. Les plants de Buddleia peuvent être remplacés par l'eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*) qui, elle aussi, est une plante appréciée des papillons. De plus, cette espèce s'avère être une source de nourriture pour certains oiseaux en hivers, grâce à ses graines qui restent sur pied.
- Arracher les plants de renoué du Japon (*Fallopia japonica*) et extraire un maximum de racines à la main. Il sera important d'exporter correctement les plants et racines arrachés et de les envoyer à l'incinérateur, mais surtout de ne pas les mettre au compost. De jeunes plantules réapparaîtront néanmoins rapidement et il faudra rester vigilant. L'arrachage des plantules devra être maintenu à long terme pour fatiguer la renouée et contenir son développement.

5 POUR ALLER PLUS LOIN ...

Pour votre information, une liste de fiches conseils est disponible sur le site du Réseau Nature ; celles-ci sont spécifiques à chaque type d'aménagement envisagé :

<http://reseaunature.natagora.be/index.php?id=1963>



natagora

Traverse des Muses 1 | 5000 Namur

www.natagora.be